

VAUCLUSE
084-298401712-20141211-2014-016-DE

ARRONDISSEMENT
Accusé certifié exécutoire
APT
Réception par le préfet : 09/01/2015
Publication : 12/01/2015
DELIBERATION
N° 2014/016

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président
Syndic titulaire : PONCET Norbert- CALVIERE Gérard – LIENS Edmond
 PECOULT Jocelyn
Syndic suppléant : LIENS Charles

L'an deux mille quatorze et le onze décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :
Intégration de parcelles au périmètre

=====

Le Président expose : le syndicat a reçu des demandes de raccordement sur la commune des Taillades et de Cheval Blanc.

Les parcelles à intégrer sur le réseau sont celles de :

- GUERAZZI Bernard, n° 6 section AL commune des Taillades
- DUCHESNE Jean-Claude, n°52 section AO commune des Taillades
- VILLAIN Chantal, n° 65 et n° 129 section AO commune des Taillades
- MARTIN Yvon, n°239 section AR commune de Cheval Blanc

La surface totale intégrée étant inférieure à 7% de la totale du périmètre (882 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de l'association.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'intégration des parcelles AL N°6, AO N°52, N°65, N°129, AR N° 239 dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre
 ASCO-CANAL DU CABEDAN NEUF
 425, Chemin du Pérusier
 84300 LES TAILLADES

Pièce jointe :
Accord écrit des propriétaires